

rejeté

SÉNAT

le 17 décembre 1971.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

PROJET DE LOI
DE FINANCES RECTIFICATIVE
pour 1971.

REJETÉ PAR LE SÉNAT

Le Sénat n'a pas adopté, dans les conditions prévues à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, le projet de loi.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 17 décembre 1971.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1^{re} lecture, 2065, 2090, 2092, 2098
2103 et in-8° 518.

Commission mixte paritaire : 2132
et in-8° 547.

Sénat : 1^{re} lecture, 76, 86 et in-8° 26 (1971-1972).

Commission mixte paritaire : 105 (1971-1972).